



Commission Locale de l'Eau du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel

Extrait du registre des délibérations

Le 31 mars 2016 à 14h00, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée le 15 mars, s'est réunie au Lycée de Kerplouz à Auray, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 23

Représentés : 9

Votants : 32

Etaient présents :**Collège des Elus :**

BLEUNVEN Yves, Conseiller départemental du Morbihan et Président de la CLE - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique - GASTINE Roland, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - RIGUIDEL Dominique, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - LE BODO Pierre, Président de Vannes Agglo - GUERNEVE Michel, Maire de Locquetas - GOASMAT Bruno, Maire de Belz - EVENO Thierry, représentant du PNR du Golfe du Morbihan - BERTHOLOM Denis, Conseiller départemental du Morbihan - LE TRIONNAIRE Loïc, Conseiller communautaire de Vannes Agglo - CAMUS Patrick, membre du SIAEP Vannes Ouest - LE LEANNEC Pierre, membre du Syndicat d'Eau du Morbihan - PLAT Dominique, Maire de St Armel - PILLET Gérard, Maire de Pluvigner - LE DELEZIR Ronan, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - COLLOMB Ludovic, membre du SIAEP de Rhuy - GALLO Anne Conseillère régionale de Bretagne

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

LE DRESSAY Yves, représentant la CA du Morbihan - LE BERRIGAUD Paul, représentant le CRC Bretagne Sud - SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) - BURBAN Jean, représentant l'UDAF du Morbihan

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

ROGER BUYS Frédérique, représentant la DDTM du Morbihan - SALIN Richard, représentant la MISEN du Morbihan - SIOU Yvon, représentant l'AELB.

Pouvoirs**Collège des Elus :**

PIERRE Gérard, Conseiller départemental donne pouvoir à GASTINE Roland - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray donne pouvoir à LE DELEZIR Ronan - JAFFRE Lucien, adjoint au Maire de Vannes donne pouvoir à BERTHOLOM Denis - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE donne pouvoir à GOASMAT Bruno - QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal donne pouvoir à LE BODO Pierre

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

ROCHE François, administrateur Eaux et rivières de Bretagne donne pouvoir à SERRE Jacques - CLAUDEL Patrick, Union des Associations de Navigateurs du Morbihan donne pouvoir à BURBAN Jean

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

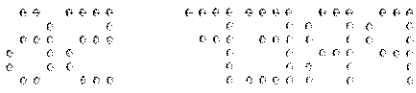
La DREAL Bretagne donne pouvoir à la DDTM (ROGER-BUYS Frédérique) - l'ONEMA donne pouvoir à la MISEN (SALAUN Richard)

Etaient Excusés**Collège des Elus :**

BOULANGER Xavier Pierre, Vice-Président de Vannes Agglo - JAFFRE Lucien, Adjoint au Maire de Vannes - LE BRETON Marie-José, conseillère départementale du Morbihan - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE - PIERRE Gérard, Conseiller départemental - QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

CLAUDEL Patrick, UNAN du Morbihan - ROCHE François, Eau et rivières de Bretagne



Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

COLL Thibault, représentant la DREAL Bretagne - MILLOUX Guy, représentant l'ONEMA

Etaient également présents :

BLONDEL Xavier, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - CADORET Lionel, Mairie de Plescop - CHAUVIERE Romain, Chef de service de l'eau CD56 - DANIEL Jérémie, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - D'HARDIVILLE Céline, CDPMEM du Morbihan - DESBOIS Pierre, DEA Ville de Vannes - GUEHO Valérie, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - JALLIFFIER Pierre, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat d'Eau du Morbihan - MORVANT Loïc, CCI du Morbihan - QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - RUAUD Pascal, Directeur du SIAEP de Rhuy - VALETTE Béatrice, Conseil régional de Bretagne - VINCENT Véronique, Chambre d'Agriculture du Morbihan

Délibération du 31 mars 2016

CLE – 2016 – 3 : Position de la CLE vis-à-vis de l'étude d'acceptabilité sur la Ria d'Étel

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Suite au lancement d'une étude relative à l'acceptabilité des eaux du golfe du Morbihan à recevoir les rejets d'assainissement collectif, il avait été envisagé le portage d'une étude équivalente sur la Ria d'Étel via le SAGE et plus précisément par le SMLS, structure porteuse de la phase d'élaboration.

La Ria d'Étel présente en effet un contexte similaire au golfe du Morbihan, c'est-à-dire des équipements de traitement des eaux usées qui potentiellement ne seraient pas en adéquation avec les perspectives de développement à moyen ou long terme des communes riveraines de la Ria.

Depuis, AQTA a engagé une étude d'acceptabilité et une étude courantologique, mais cette dernière ne couvre pas l'intégralité du bassin versant de la Ria d'Étel.

Une étude complémentaire s'avère nécessaire pour une vision globale à l'échelle de la ria d'Étel et par souci d'homogénéité avoir ainsi le pendant de l'étude réalisée sur le golfe du Morbihan. Il est proposé un portage par le SAGE dans un souci de cohérence.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau :

→ Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour compléter l'étude portée par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

→ Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Yves BLEUNVEN

